

[Texte]

The study recommends in the strongest terms that the Canadian Polar Research Commission must be concerned with the full range of knowledge in and about the polar regions and not be limited to the contemporary, restrictive meaning of the word "science", nor even to formally defined notions of research as might be expressed within universities or industrial research and development ventures. Heritage and cultural issues, the indigenous knowledge of northern aboriginal people, large- and small-scale technologies, and the whole range of the humanities and the social sciences form important components of polar knowledge.

• 1605

On page 5 of your presentation, and not negated by anything I see in the bill, we have the following:

...increased access to polar knowledge will, in accordance with Canada's foreign policy, enhance Canada's international profile as a circumpolar nation by fostering international co-operation and by increasing international attention to Canada's polar regions by addressing such issues as resource development, legal or jurisdictional questions, security concerns, and global environmental problems including the greenhouse effect, the ozone layer and water and airborne contaminants.

In other areas we see reference to giving prominence to scientific research and its application to Canada's polar regions. It would seem that the scope of the commission is far narrower than was originally conceived by Symons et al.

Mrs. Dobbie: I do not think I would agree with that. I think if you look at the bill, you will discover that the scope of the commission is very wide indeed. Remember, the key issue here is the co-ordination of a lot of activity. I think something like 30 universities are studying polar issues, and 30 federal government agencies have initiatives, all doing the same thing. The role of the commission is to bring this vast reservoir of knowledge together and try to put it into some sort of information-gathering system that would make it somewhat more useful than it is right now, because it is very fragmented.

If we look at the bill, we discover that indeed the commission has a very broad mandate. I will just read the highlights under clause 4:

- (a) monitoring the state of knowledge, in Canada and elsewhere, in respect of the polar regions and reporting regularly and publicly
- (b) promoting the development of knowledge
- (c) encouraging Canadian organizations, institutions and associations to support the development and dissemination of knowledge in respect of the polar regions;
- (d) advising the Minister, when requested,
- (e) providing information about research in respect of the polar regions

[Traduction]

L'étude recommande instamment que la Commission canadienne de recherche polaire tienne compte de toute la gamme des connaissances reliées aux régions polaires et ne soit pas limitée par la définition contemporaine et restrictive du mot «science», ni même par la notion de recherche telle que l'entendent les universités ou les entreprises et de développement. Les questions relatives à la culture et au patrimoine, les connaissances des peuples autochtones du Nord, les technologies à grande et à petite échelle et toute la gamme des sciences humaines et sociales sont des éléments importants des connaissances polaires.

À la page 6 de votre allocution—et rien dans le projet de loi ne vient le nier—vous dites:

...le fait de disposer d'un meilleur accès aux connaissances polaires contribuera à accroître le profil international du Canada comme nation circumpolaire, en favorisant la collaboration internationale et en attirant davantage l'attention internationale sur les régions polaires canadiennes, comme le prône la politique étrangère du pays. On sera ainsi mieux en mesure de s'occuper des questions de mise en valeur des ressources, des questions juridiques ou de compétence, des problèmes de sécurité et des questions globales touchant l'environnement, comme l'effet de serre, la couche d'ozone et les contaminants transportés par l'eau et par l'air.

Un peu plus loin, vous dites que la commission attirera l'attention sur la recherche scientifique et ses applications pour les régions polaires canadiennes. Il semble que le champ d'action de la commission sera beaucoup plus limité que l'avait prévu initialement Symons et al.

Mme Dobbie: Je ne suis pas d'accord avec vous là-dessus. Si vous lisez le projet de loi, vous constaterez que le champ d'action de la commission est assez étendu. Souvenez-vous que l'élément-clé est la coordination de nombreuses activités. Il y a quelque 30 universités qui étudient les questions polaires et 30 organismes du gouvernement fédéral qui ont des initiatives dans ce domaine et qui font la même chose. Le rôle de la commission consiste à réunir toutes ces connaissances en un vaste réservoir d'informations de façon à ce que ces connaissances soient plus utiles qu'elles ne le sont à l'heure actuelle, puisqu'elles sont très fragmentées.

Si nous lisons le projet de loi, nous constatons qu'effectivement la commission a un mandat très large. J'aimerais vous lire les grandes lignes de l'article 4:

- a) suivi de leur évolution, tant au Canada qu'à l'étranger, et publication des faits ou éléments nouveaux;
- b) promotion de leur développement au Canada. . .
- c) encouragement des organisations, institutions et associations canadiennes à développer et diffuser ces connaissances;
- d) assistance du ministre, à sa demande, par des conseils. . .
- e) information du public. . . en matière de recherche sur ces régions;